

16 mars 2016

Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 25 janvier 2016 de M. Grégoire Carasso: «Patinoire des Charmilles: du synthétique au naturel!»

TEXTE DE LA QUESTION

Considérant l'immense succès de la patinoire synthétique des Charmilles, ainsi que la récente décision de la Chambre administrative en faveur de la commune, la Ville pourrait-elle développer cette infrastructure, notamment en étudiant, le cas échéant, le surcoût financier et environnemental d'une authentique patinoire (telle que celle des Bastions) durant l'hiver? D'avance merci de votre réponse.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La première patinoire de quartier a été ouverte à la place du Rhône en 1999, exploitée par Genève Tourisme grâce à un financement privé. En 2002, le Conseil municipal vote un crédit (proposition PR-220) destiné à l'achat de la patinoire de quartier de la place de l'Europe (patinoire des Charmilles) avec une surface de glisse en polypropylène qui a été installée en 2003.

Cinq ans plus tard, la Ville de Genève propose une deuxième patinoire (louée) dans le parc des Bastions. En 2010, à la suite de la construction des tribunes VIP pour le hockey sur glace à l'intérieur de la patinoire des Vernets, la surface de patinage à disposition du public a été réduite. Fort de ces constats et afin de fournir des prestations de qualité à l'ensemble de la population et aux visiteuses et visiteurs occasionnels de Genève, le département de la culture et du sport décide de pérenniser l'installation des Bastions dont le crédit d'acquisition est voté le 31 octobre 2012 par le Conseil municipal (proposition PR-970).

Le choix du site de la place de l'Europe a été retenu en vue de répondre aux besoins du quartier et plus particulièrement à ceux des enfants. La patinoire des Charmilles connaît environ 6000 entrées d'octobre à mars, dont les deux tiers sont assurés par le partenariat entre le Service de la jeunesse de la Ville de Genève, le Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire et les différentes associations locales.

A l'époque, le choix de la variante synthétique a été retenu au vu des avantages comparatifs. En effet, une patinoire en revêtement synthétique est une installation plus simple du point de vue de l'aménagement du lieu, offrant une qualité d'animation et ludique identique à la patinoire traditionnelle avec, toutefois, une moindre qualité pour les sportifs et sportives confirmés et les habitué-e-s des surfaces de glace. Aussi, l'examen du rôle de ce type d'équipement concluait

en faveur de la variante synthétique vis-à-vis de la population utilisatrice, tant sur le plan de l'animation sociale des enfants et adolescents que de leur possible insertion, s'ils le veulent, après une initiation, dans le monde sportif et associatif.

En effet, d'expérience et comparativement avec les autres patinoires en glace, on sait que l'effet de débordement quant à la provenance du public, ainsi que son attrait touristique par exemple, est plus important que pour une patinoire en synthétique. Cette dernière variante a donc permis de construire une véritable dynamique dans le quartier et d'en faire un outil de politique sociale de proximité avec les familles du quartier.

Cette patinoire a donc pour vocation première de renforcer le lien social et la variante synthétique est plus propice, favorisant ainsi clairement:

- une forte utilisation par les enfants et jeunes (6-15 ans),
- l'organisation de petites manifestations,
- l'organisation des goûters des mamans les jeudis,
- des collaborations avec les commerces de proximité,
- la disposition d'un lieu de stage pour une maturité spécialisée en travail social.

En outre, la variante synthétique confère une polyvalence à l'installation qui permet une utilisation étendue hors saison hivernale, et donc un fonctionnement annuel. Ainsi, depuis cette année, la patinoire est montée de manière fixe. Grâce à l'achat d'un revêtement couvrant la surface de glisse et au déplacement des deux panneaux de basket, elle sera transformée à Pâques en «agospace», lieu à la libre disposition de la population. Les associations locales se sont montrées intéressées par cette formule et la Ville de Genève, à travers le Service de la jeunesse, y organisera quelques animations ponctuelles telles que des démonstrations, voire des entraînements de roller derby, des tournois de foot, de basket ou de volley d'associations locales ou encore des discos rollers. Les autres possibilités d'animations seront développées en fonction de la dynamique du lieu.

Ainsi donc, cet espace de sport pour tous et toutes, sur ce site et sous cette forme, répond aux besoins et remplit les objectifs fixés par le Conseil administratif en matière d'animation et de cohésion sociale. Son usage annuel répond à cette même volonté et serait impossible avec une patinoire en glace.

De plus, concernant l'impact sur le plan énergétique et environnemental, le système de patinoire sans glace est faible. Ce système est constitué d'un assemblage de plaques en matière plastique dure. Cette dernière est composée de polyéthylène haute densité et de deux adjuvants. Le premier protège la matrice contre le rayonnement ultraviolet et le second agit en qualité de lubrifiant. Lors de son exploitation, les plaques de polyéthylène se détériorent inévitablement mais la

seconde face peut être également utilisée comme surface de patinage. De plus, un rabotage permet de restaurer les deux surfaces à neuf. Ce traitement est réalisable plusieurs fois, ce qui rallonge d'autant leur durée de vie. Par ailleurs, le polyéthylène est un plastique inerte qui ne dégage pas de substances toxiques lors de son incinération et qui est facilement recyclable.

Compte tenu du public cible de l'installation, des importantes économies d'énergie réalisées avec un système de patinoire sans glace, de l'absence de fluide frigorigène, de la longévité d'utilisation de la surface, de la bonne écocompatibilité du polyéthylène et de ses possibilités de recyclage en fin de vie, le choix d'une patinoire synthétique avait donc été retenu.

Cela étant, si la Ville de Genève devait acquérir une nouvelle installation avec une surface de glisse en glace vive sur ce site, le Service des sports estime cette acquisition à environ 270 000 francs, comprenant l'acquisition de la patinoire, le montage/démontage et stockage de la patinoire et du plancher, la consommation énergétique et l'achat de patins.

Concernant le surcoût environnemental, il convient de signaler qu'aujourd'hui la patinoire des Charmilles ne coûte rien en termes d'énergie, comme mentionné ci-dessus. En cas de remplacement par une patinoire de glace, les questions de stockage et d'autorisations en termes énergétiques pourraient générer des surcoûts dont il faut tenir compte. Par ailleurs, outre les aspects financiers, l'espace disponible fait défaut sur ce site pour le positionnement de la machinerie de froid, pour le lieu de stockage du tracteur pour entretenir la glace et pour le dépôt de la neige issue de l'entretien de la glace.

A titre de comparaison, pour la patinoire des Bastions, le groupe frigorifique d'une puissance de 115 kW est équipé de compresseurs de type scroll à puissance modulante s'adaptant aux besoins en continu et d'une condensation à air. Il est piloté par un système de régulation numérique performant avec station météo. Un suivi énergétique est également intégré via des tableaux d'historiques de fonctionnement. Aucun système de récupération de chaleur n'est prévu, vu le caractère saisonnier de l'exploitation où les rejets de chaleur sont inversement proportionnels aux besoins en chauffage et les investissements difficilement rentabilisables avec une structure démontable exploitée uniquement durant la saison hivernale. La consommation électrique moyenne varie entre 30 000 et 50 000 kWh/an, en fonction des conditions météorologiques et de la durée de la saison.

En conclusion, la transformation de l'infrastructure actuelle n'est actuellement pas souhaitée par le Conseil administratif. Sans parler de l'impact financier et de l'impact environnemental, pour lequel certaines pistes pourraient être étudiées, le problème majeur d'un tel changement réside dans l'impact sur la vocation et le public cible du lieu, aussi bien quant à ses activités hivernales

qu'aux nouvelles activités prévues tout le long de l'année et qui en seraient dès lors exclues.

Néanmoins, au vu de la forte demande de la population pour ce type d'activités hivernales et de leur attractivité, le Conseil administratif maintient sa volonté d'acquérir une deuxième patinoire à glace. Ce projet, dont le site n'est pas encore déterminé, est à l'étude et un crédit d'acquisition sera présenté ultérieurement au Conseil municipal. Cette installation figure au 11^e plan financier d'investissement dans les projets actifs pour un montant de 400 000 francs.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Sami Kanaan